



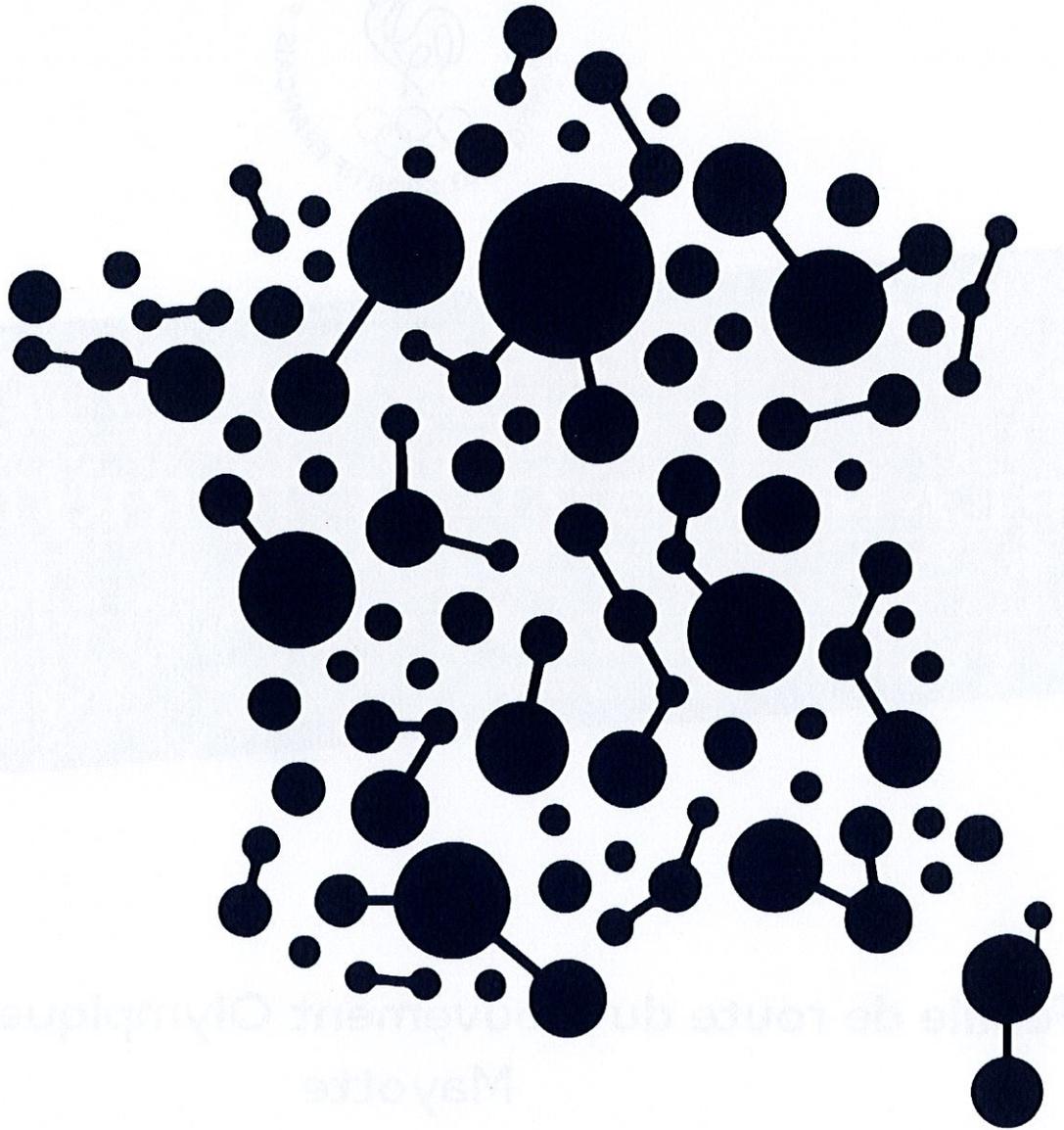
PLAN SPORT ET TERRITOIRE

Feuille de route du Mouvement Olympique et Sportif
Mayotte

2019-2021

MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF

MAYOTTE



CTOS

MAYOTTE

Les CDOS/CROS/CTOS sont les organes déconcentrés du CNOSF auxquels celui-ci reconnaît qualité exclusive dans leur territoire « pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, les missions qui lui sont expressément déléguées en début de chaque Olympiade par le biais d'une « feuille de route » et trouvant leur prolongement fonctionnel et organisationnel à travers la formalisation d'un « Plan Sport et Territoire » (PST). Ce PST doit par ailleurs assurer une répartition cohérente des interventions de chaque organe déconcentré du CNOSF à l'échelle d'un même territoire ».

Préambule des statuts du CTOS Mayotte

La feuille de route définit le cadre dans lequel les CDOS/CROS/CTOS déploient les actions nationales déléguées par le CNOSF, et ce à travers 4 thématiques :

- ↳ Sport & Education et Citoyenneté ;
- ↳ Sport & Professionnalisation ;
- ↳ Sport & Santé et Bien-être ;
- ↳ Sport & Politiques publiques et Haut niveau.

La feuille de route représente la vision stratégique à long terme pour les représentants du Mouvement Olympique et sportif d'un territoire. Le PST en formalise le déploiement opérationnel.

Il évolue selon un rythme pertinent pour la vie du territoire (mi Olympiade, Olympiade...). Il répond aux besoins des Ligues, Comités régionaux et départementaux, des clubs et des licenciés.

MAYOTTE

Mayotte est un territoire français depuis le 25 avril 1841

Depuis le 31 Mars 2011, Mayotte est devenue le 101^{ème} département Français et le 5^{ème} département et région d'outre-mer (DROM).

Le 1^{er} janvier 2014, Mayotte est devenue une région ultra périphérique (RUP) de l'Union européenne.

Mayotte est régie par l'article 73 de la constitution (il s'agit des départements, régions ou collectivité unique de la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et, depuis Mars 2011, du département de Mayotte (article L.0.3511-1 du C.G.C.T).

Les collectivités d'outre-mer comme Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles de Wallis et Futuna, la Polynésie Française et depuis 2007, Saint-Barthélemy et Saint-Martin dépendent de l'article 74 de la constitution (La Nouvelle Calédonie n'est pas une collectivité territoriale mais relève d'un régime constitutionnel qui lui est propre, fixé par le titre XIII de la constitution).

Le statut de Mayotte, contrairement à la Guyane ou la Martinique, n'est à ce jour pas encore finalisé ni adopté, des discussions sont encore en cours entre le ministère de l'Outre-Mer et le Conseil Départemental.

La population Mahoraise milite depuis des années pour être dans le droit commun sans autre spécificité et tout autre demande serait mal perçue (vécue).

Le code du travail, comme il l'est en métropole, est en cours de déploiement il devrait être complètement appliqué en 2021.

Le Code du sport est applicable.

La Convention Collective Nationale du Sport n'est pas applicable. Cependant un employeur peut l'appliquer de façon volontaire et d'autre part une demande d'extension de cette convention est à l'étude.

→ Chiffres-clés (listes non-exhaustive) :

- **Population :**

- Chiffres INSEE 2018 :

- 256 000 habitants en 2017 pour 374 km²
 - 23 000 habitants en 1958
- 45% des 18/24 ans nés sur l'île vivent ailleurs
- 61% de moins de 25 ans
- 17 ans et demi est la médiane
- 10 000 enfants naissent chaque année
 - Soit 1 classe par jour;
 - La maternité de Mamoudzou est la plus grande maternité d'Europe ...
- 84% de bas revenus (moins de 959€ mensuels)
- 37% des habitations sont en tôles ou en matériel végétal et 28% des logements ne disposent pas d'eau courante.

- **Nombre de licenciés :**

- Chiffres ministères des sports 2017 :

- 30 153 licenciés (dont 8 172 femmes);
- Dont :

- Sports Olympiques : 19 941

- (dont 3 972 femmes)

- Sports Non Olympiques : 2 102

- (dont 642 femmes)

- Multisports : 8 110

- (dont 3 558 femmes)

- Activités Physiques (Nutrimay 2006, Maydia 2008)

- 55% des femmes ont un niveau bas d'AP
- 6 femmes sur 10 sont inactives

- **Rapport licenciés/population :**

- 0,12%

- **Equipements sportifs :**

- Le territoire, en raison de nombreuses inégalités avérées, connaît des difficultés notoires pour répondre à la pression de la demande en matière de pratique du sport et des activités physiques et sportives :
 - Les équipements sportifs sont au nombre de 256 selon le RES actualisé en 2016/2017,
 - Le ratio équipement/habitant est bien moindre à Mayotte (1/656hab) que sur le territoire métropolitain équivalent (1/193hab),
 - Le ratio par licencié ne fait qu'atténuer cette différence abyssale.
- Une faible diversification, tant pour le type d'équipement que pour les activités physiques et sportives, au regard du recensement du RES, une écrasante majorité d'équipements de certains sports collectifs aux détriments des sports individuels.
- Sur notre territoire, l'ensemble de nos installations ne sont pas aux normes et de plus doivent être toutes rénovées. D'autres sont absentes : piscine, stade d'athlétisme, de Rugby, Dojo ...

- **Autres données :**

- Les données officielles sur la population (256 000) ne prennent pas en compte les habitants en situation irrégulière certaines estimations ou sources parlent :
 - De 450 à 500 milles habitants soit autant d'habitants que de clandestins;
 - 8 000 mineurs isolés (vivant sans leurs parents);

MAYOTTE

- La ligue des sports (LS) dans les années 60, puis le Comité de la ligue des sports de Mayotte (CSLM) à la fin des années 70 ont été les premières structures du mouvement sportif local. Ce sont les ancêtres du CROS de Mayotte créée en 1987.
- Les nouveaux statuts et règlement intérieurs ont été adoptés à l'assemblée générale extraordinaire le 31 mars 2018.
- La nouvelle équipe dirigeantes à été élue à l'assemblée générale électorale du 28 avril 2018
- 26 disciplines sportives sont repérées, elles représentent environ 240 associations sportives (158 en sports olympiques, 29 en sports non olympique et 54 en multisports). La majorité de ces clubs sont affiliés à leurs fédérations respectives.
- Chiffres-clés (liste non-exhaustive) :
 - Nombre de comités/ligues membres :
 - 15 ligues et comités sont membres et 3 autres non membres.
 - Nombre de clubs représentés
 - Environ 200 clubs
 - Nombre d'emplois au sein du MOS local
 - CTOS Mayotte : 6 temps plein en CDI
 - Autres données :
 - Environ :
 - 1500 Associations déclarées dont 700 estimées actives;
 - 60 associations sportives « employeur »;
 - 140 Educateurs Sportifs déclarés;
 - 35 établissements d'APS dont 11 centres de plongée

La stratégie « Sport & Education et Citoyenneté » du CNOSF pour les territoires

- Adopter une vision stratégique contribuant à la transformation positive de la société et valorisant une société de l'engagement (RSO, Éducation des jeunes, Engagement des jeunes, Engagement des femmes) ;
- Positionner le réseau territorial comme interlocuteur privilégié des différents acteurs de l'Éducation et de la citoyenneté.

Engagements territoriaux

- En partenariat avec le Vice-Rectorat et l'UNSS, il pourra être proposé aux jeunes lycéens une double compétence (CFGa et Mention MC2S) pour permettre aux jeunes de développer la possibilité d'un engagement associatif ou d'encadrement sportif;
- En partenariat avec l'USEP les valeurs de l'olympisme seront abordées dans les écoles primaires;
- En partenariat avec la DJSCS le CROS via le CRIB va porter le dispositif et les formations « valeurs de la république et laïcité » sur le territoire;
- En partenariat avec la CRESS, le CROS va développer et accompagner les réflexions et actions RSO vers les ligues et sur les évènements sportifs.

La stratégie « Sport & Professionnalisation » du CNOSF pour les territoires

- Assurer la représentation, la mobilisation et la défense des intérêts du Mouvement Olympique et sportif territorial dans les domaines de la formation, de la qualification et de l'emploi ;
- Renforcer le circuit d'information permettant d'optimiser les pratiques de professionnalisation du secteur associatif sportif ;
- Développer une offre de services concertée et territorialisée, notamment dans le domaine de la formation.

Engagements territoriaux

- A destination des professionnels :
- Tous les ans le CROS proposera une formation au Brevet Professionnel JEPS, afin de garder un lien fort a l'emploi l'option choisie dépendra des besoins (APT, AF, Sports Collectifs ...);
- En partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental et le CREPS de la réunion :
 - Une étude sur la création d'un CFA des métiers du sport et de l'animation sera réalisée, les formations en apprentissage seront privilégiées;
 - Le CROS portera une nouvelle filière portée sur les métiers du lagon (BP subaquatique, aquatique et nautique);
 - Une dimension Internationale sera apportée aux formations par l'accueil et la délivrance de diplômes Français aux citoyens des Iles de l'Océan Indien.

- A destination des bénévoles :
- Une importance particulière sera donnée au Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) porté par le CROS :
 - Pour son action d'information, d'accompagnement et de formation auprès des dirigeants actuels et futurs;
 - Pour son accompagnement à la création des nouvelles ligues et à leur rattachement directe aux fédérations nationales;
 - Pour son accompagnement à la montée en compétence des dirigeants bénévoles notamment dans leurs fonctionnements administratifs, associatifs et de recherches de financements;
- Un salarié supplémentaire à temps plein pourrait être recruté pour cela (CDD 12 à 18 mois ou CDI, groupe 4 ou 5).

La stratégie « Sport & Santé et Bien-être » du CNOSF pour les territoires

- Accompagner les Ligues et Comités dans le développement des dispositifs fédéraux sport-santé notamment en matière de formation ;
- Valoriser les dispositifs fédéraux par la diffusion du Médicosport-santé auprès des médecins prescripteurs et du grand public ;
- Informer et mettre en relation les acteurs concernés par la prescription d'APS en facilitant le recensement des clubs ;
- Porter des projets Sentez-Vous Sport ;
- Positionner le Mouvement Olympique et sportif au cœur des enjeux de sport-santé et de bien-être.

Engagements territoriaux

- Par délégation de la DJSCS et de l'ARS, le CROS continuera à animer et coordonner le réseau SSBE sur le territoire et à assurer les formations complémentaires des encadrants sportifs;
- Il suivra et mettra en valeur les actions mises en œuvre par les structures et les encadrants identifiés et reconnus;
- Il proposera une expérimentation chaque année en partenariat avec prioritairement les ligues et comités (transfert de compétences);
- Un salarié à temps plein sera recruté (CDI groupe 4).

La stratégie « Sport & Politiques publiques et Haut niveau » du CNOSF pour les territoires

- Devenir acteur dans les instances de concertation et du dialogue civil, en réponse à ses besoins (structures déconcentrées des Fédérations, membres) ;
- Faire du Mouvement Olympique et Sportif un acteur de la coconstruction de politiques publiques (intérêt général) ;
- S'inscrire comme partie prenante des politiques publiques et fédérales d'accès au haut niveau et d'appui à la professionnalisation des athlètes.

Engagements territoriaux

- Politiques Publiques :
- Le CROS viendra en appuis de l'Etat et des Collectivités pour concevoir et réaliser le « schéma directeur du développement du sport Mayotte 2027 » :
- En amont de ce document contractuel et à fin de partir d'une base solide et partagée, le CROS sera en charge d'organiser les assises du sport (tables rondes, consultations du grand public, séminaires);
- En aval de ce document le schéma directeur des équipements sportifs sera réalisé.

MAYOTTE

- Haut Niveau :
- Le Haut Niveau Régional (Océan Indien) :
 - Le CROS portera la candidature de Mayotte à l'organisation des Jeux des Iles et de l'Océan Indien en 2027.
 - Les JIOI sont le moyen :
 - De rénover et construire les équipements structurels et de proximité;
 - De motiver et de « tirer » nos athlètes vers le haut dans une première étape plus réaliste et plus atteignable.
- Le Haut Niveau :
 - Le CROS, en partenariat avec les Ligues et Comités, vient en soutien logistique des dispositifs :
 - Etat :
 - classes à horaires aménagés, sections sportives,
 - Jeunes Talents Mahorais,
 - Conseil Départemental :
 - Participation active aux études pour la construction d'un Centre Sportif Haut Niveau.

MAYOTTE

Je soussigné, Madi VITA, Président du CTOS **Mayotte**, m'engage à travailler sur ces axes stratégiques, au service de nos membres et de notre territoire, pour l'Olympiade en cours.

Madi VITA
CTOS Mayotte



Denis MASSEGLIA
Président du CNOSF



